

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETÉS DU MAIRE**

**OBJET : CREATION DE POTEAUX TELECOM ET TIRAGE DE LA FIBRE OPTIQUE**

Monsieur Thierry FLEISCHMAN, Maire de CITRY, Seine et Marne,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2212.1 et suivants et L2213.1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212.1 à L 2212.5 et L 2213.1 à L 2213.6.

**Vu** le code de la Route, notamment l'article R 225,

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

**Considérant** la demande formulée par l'Entreprise STR TSA70011 69134 DARDILLY CEDEX. Il convient de réglementer la circulation des véhicules.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** A COMPTER DU 26 FEVRIER 2024 PENDANT 30 JOURS. La société STR est autorisée à occuper le domaine communal afin d'effectuer des travaux de création de poteaux télécom et tirage de la fibre optique.

**EMPLACEMENT : D55 RUE DES PLATRIERES**

**Article 2 :** LIMITATION DE VITESSE A 30 KM/H ;

**Article 3 :** La signalisation réglementaire de ces dispositions est à la charge de l'Entreprise conforme aux schémas de signalisation temporaire du manuel de chef de chantier ;

**Article 4 :** L'Entreprise chargée des travaux prend toutes les mesures de protection utiles à la circulation des piétons ;

**Article 5 :** Aussitôt après l'achèvement des travaux, l'entreprise est tenue d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois et immondices, de réparer immédiatement tous les dommages qui auraient été causés au domaine public ou à ses dépendances, de rétablir dans leur premier état les fossés, talus, accotements, chaussées ou trottoirs qui auraient été endommagés ;

**Article 6 :** Le présent arrêté sera transmis pour information à :

- L'entreprise STR,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de la Ferté-sous-Jouarre,
- Cet arrêté est porté à la connaissance des riverains par affichage.

Fait à CITRY,  
Le 22 février 2024  
Le Maire,  
T. FLEISCHMAN

